

**ÉNONCÉ DE VALEUR PATRIMONIALE DU BEEFP
CHALET DE PATROUILLE DES GARDES DES CHUTES TAKAKKAW
PARC NATIONAL YOHO (ALBERTA)**

Numéro du BEEFP : **00-01**
Numéro RBIF : **18730**
Nom du bien : **Chalet de patrouille des gardes des chutes Takakkaw**
Adresse : **Parc national de Yoho (Alberta)**
Statut BEEFP : **Édifice fédéral patrimonial « reconnu »**
Construction : **1935**
Concepteur : **Ministère de l'Intérieur, Direction des parcs nationaux, Service du génie**
Fonction initiale : **Chalet de patrouille et résidence du garde (jusqu'à la fin des années 1960)**
Fonction actuelle : **Chalet de patrouille saisonnier**
Modifications : **Installation d'une cheminée métallique, chevrons de toit sciés, toit de bardeaux de cèdre et fondation de béton coulé (1977) ; cloisons intérieures et grenier.**
Propriétaire : **Parcs Canada**

Raisons de la désignation

Le chalet de patrouille des gardes des chutes Takakkaw a été désigné édifice fédéral patrimonial « reconnu » en raison de son importance historique, de l'intérêt qu'il représente sur le plan architectural et de la place qu'il occupe au sein de son milieu.

Valeur historique

L'aménagement du chalet de patrouille des gardes des chutes Takakkaw est associé aux activités du Service des gardes des parcs nationaux et à l'application des mesures de protection de la faune et des forêts, ainsi que l'expansion du tourisme dans les parcs nationaux du Canada. Conçu pour héberger pendant la nuit le garde et son cheval, le chalet de patrouille des gardes des chutes Takakkaw a été construit le long d'un des sentiers de patrouille du réseau de transport et de communication de l'arrière-pays, établi par le Service des gardes des parcs nationaux afin d'appliquer les règlements régissant la chasse et la pêche et de lutter contre les incendies de forêt dans le parc. Le chalet de patrouille des gardes des chutes Takakkaw a été construit pour répondre à la croissance des excursions touristiques et des expéditions d'alpinisme remontant la vallée Yoho, ce qui exigeait des patrouilles accrues par les gardes dans ce secteur. Été comme hiver, le chalet a servi de résidence au garde pendant plusieurs années, en raison des nombreuses activités récréatives engendrées par l'exploitation du camp de bungalows de la vallée Yoho.

Valeur architecturale

Exemple modeste du chalet type conçu par James T. Childe en 1918, le chalet de patrouille des gardes des chutes Takakkaw est une structure en rondins, simple, rectangulaire et bien proportionnée, avec un toit à pignon, un porche profond soutenu par des poteaux en rondin, une porte d'entrée non centrée et des fenêtres à douze carreaux sur les quatre élévations. Fait de l'aide de matériaux naturels locaux, le chalet de patrouille des gardes des chutes Takakkaw est un bâtiment de rondins horizontaux bien construit, avec un assemblage en sabot aux coins, et constitue un bel exemple du style architectural rustique.

Valeur environnementale

Le chalet de patrouille des gardes des chutes Takakkaw est situé dans une aire récréative pittoresque et populaire axée sur les chutes Takakkaw. Bien que le chalet ait été déplacé sur une courte distance jusqu'à son emplacement actuel en 1977, sa construction rustique en rondins continue de renforcer la beauté naturelle du site.

BUREAU D'EXAMEN DES ÉDIFICES FÉDÉRAUX DU PATRIMOINE
Direction générale des lieux historiques nationaux, Parcs Canada
25, rue Eddy, 5^e étage, Hull (Québec) K1A 0M5
Téléphone : (819) 997-6740 / Télécopieur : (819) 953-6146 /
Site Web : www.parkscanada.gc.ca/federalhb

ÉNONCÉ DE VALEUR PATRIMONIALE DU BEEFP CHALET DE PATROUILLE DES GARDES DES CHUTES TAKAKKAW PARC NATIONAL YOHO (ALBERTA)

Éléments caractéristiques

Les éléments caractéristiques suivants du chalet de patrouille des gardes des chutes Takakkaw devraient être respectés :

Sa présence témoigne des activités du Service des gardes des parcs nationaux chargé d'appliquer les mesures de protection de la faune et des forêts à une époque où les patrouilles s'effectuaient à cheval, ainsi que de l'expansion du tourisme dans les parcs nationaux du Canada, s'exprimant par :

- La forme et l'esthétique rustiques du bâtiment, s'inscrivant dans le caractère architectural des installations des parcs nationaux du Canada, des années 1880 jusqu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale.

Son style rustique, ses méthodes de construction indigènes et les matériaux locaux, qui se manifestent dans les éléments suivants :

- Le chalet rectangulaire, simple et bien proportionné, caractérisé par un toit à pignon à pente moyenne, un porche profond protégeant l'entrée du chalet et soutenu par des poteaux en rondin, une construction de rondins à l'horizontale, et une disposition formelle des ouvertures avec une porte non centrée et une fenêtre coulissante horizontale à douze carreaux sur chaque élévation;
- L'emploi de matériaux naturels locaux, conformément aux principes de l'architecture rustique, tels que l'utilisation de rondins écorcés de dimensions uniformes et disposés à l'horizontale de même que le toit de bardeaux, sciés selon les techniques traditionnelles;
- Les détails rustiques bien exécutés, comme l'assemblage en sabot des coins et le jointolement soigneusement taillé qui produit des murs droits et lisses en rondins de taille uniforme.

La façon dont le bâtiment renforce le caractère pittoresque du lieu se manifeste dans les éléments suivants :

- La compatibilité de la forme rustique, des matériaux naturels et des détails rustiques du bâtiment avec le cadre pittoresque des arbres, le pré subalpin et les chutes Takakkaw à proximité.

Pour des conseils sur la façon d'intervenir sur ce bâtiment, veuillez consulter le *Code de Pratique* du BEEFP. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le BEEFP..

Juillet 2002